



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/53/56  
12 janvier 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante-troisième session

### DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

Lettre datée du 19 décembre 1997, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Bélarus auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le 4 décembre 1997, M. Alyaksandr Lukashenko, Président de la République du Bélarus, a signé le décret No 628 intitulé "Prorogation du moratoire sur l'exportation de mines terrestres antipersonnel" (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Désarmement général et complet".

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Alyaksandr SYCHOV

ANNEXE

[Original : russe]

Décret No 628 du Président de la République du Bélarus,  
en date du 4 décembre 1997

Prorogation du moratoire sur l'exportation  
de mines terrestres antipersonnel

Afin de contribuer aux efforts déployés au niveau international pour réaliser l'objectif consistant à éliminer les mines antipersonnel :

1. Je décide de proroger jusqu'à la fin de 1999 le moratoire sur l'exportation de tous types de mines terrestres antipersonnel déclaré conformément au décret No 335 du Président de la République du Bélarus, en date du 22 août 1995, intitulé "Instauration en République du Bélarus d'un moratoire sur l'exportation des mines terrestres antipersonnel".
2. J'ordonne au Conseil des ministres de la République du Bélarus de prendre les dispositions nécessaires pour faire appliquer ledit moratoire.
3. Le présent décret entre en vigueur à la date de sa signature.

Le Président de la République  
du Bélarus

A. G. LUKASHENKO

-----